



EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt trois, le onze juillet à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absents : 3

Date de la convocation : 4 juillet 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, MOREAU Laurent, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par B GARNIER
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENTS : GABIGNON Christophe, CROC Bertrand, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°99

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune. L'opération 0051-Voirie diverse a été budgétée à hauteur de 666 188,56€.

Suite à la volonté municipale de remettre en état le réseau de voirie sur la commune et la signalisation adjacente, le montant initialement budgété n'est plus suffisant pour engager les dépenses correspondantes.

Les membres du conseil municipal sont donc informés qu'il convient d'approuver la décision modificative suivante :

DÉCISION MODIFICATIVE N°6 - INVESTISSEMENT

Il est proposé d'augmenter le budget alloué à l'opération 0051 – Voirie diverse pour permettre d'engager les dépenses de réfection de la chaussée, la signalisation associée ainsi que des passages bateaux.

Au total, sur 2023, les travaux de voirie concerneront les rues et voies suivantes :

